

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-sept septembre à 19h00, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Gabrielle BROCHAND-DULAC, Maire. Afin de respecter les gestes barrière liés à la COVID 19, cette séance s'est tenue à la salle d'activités communales « *Étienne Rayer* » sur convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 212-7 et L 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Le port du masque individuel, complémentaire des gestes barrières (*avec mise à disposition de gel hydroalcoolique*), les règles de distanciation et l'aération de la salle ont été respectés. Le passe sanitaire n'a pas été exigé puisque celui n'est pas obligatoire pour participer ou assister à une séance d'un organe délibérant et ce, quel que soit le nombre de personnes y participant.

Etaient présents : François ROUSSARD, Mariana NÉHOU, Emmanuel CROTEAU, Sophie DELAHAYE, Valérie LEMAÎTRE, Sébastien UGGERI, Gabrielle BROCHAND-DULAC, Cédric RENAUD, Marion MAKARA,

Etaient absents excusés : Nicole BROUT ayant donné pouvoir à Gabrielle BROCHAND DULAC, David LEFEBVRE ayant donné pouvoir à Sophie DELAHAYE, Marianne MAILLARD ayant donné pouvoir à Marion MAKARA, Sébastien LAVANDIER ayant donné pouvoir à Sébastien UGGERI, Sephora PENCRANE ayant donné pouvoir à Gabrielle BROCHAND DULAC et Christine LE BONTÉ.

Madame Marion MAKARA a été désignée secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire ouvre à 19h05 le quatorzième conseil municipal de la mandature. Madame le Maire précise que le conseil municipal se réunit pour la dernière fois au sein de la salle d'activités communales « *Étienne Rayer* ». En effet, les services de la Préfecture ont donné aux Maires l'autorisation de pouvoir réunir, à nouveau et à partir du 01/10/2021, le conseil municipal dans les salles prévues à cet effet. La prochaine séance du conseil se tiendra donc, en mairie, dans la salle dédiée à cet effet ; ce qui sera beaucoup plus convivial.

ORDRE DU JOUR :

1 – Délibération : révision contractuelle et reconduction tacite / prestation Newrest Isidore restauration,

2 – Questions diverses.

1 – DÉLIBÉRATION : RÉVISION CONTRACTUELLE ET RECONDUCTION TACITE / PRESTATION NEWREST ISIDORE :

Par délibération du 14/11/2019 référencée «71 2019 Délibération : entériner décision du 28/10/2019 de la commission d'appel d'offres dans le cadre de l'attribution du marché / Attribution de marché / Prestation et fournitures de repas Cantine Scolaire», le conseil municipal a décidé de retenir la société «SAS NEWREST ISIDORE RESTAURATION », domiciliée 23 rue Raymond Aron 76130 MONT-SAINT-AIGNAN sachant qu'il s'agissait d'un contrat de deux ans renouvelable deux fois un an.

Gabrielle BROCHAND DULAC : Nous avons reçu quelques remarques concernant ce prestataire. Si on laisse de côté le goût des enfants et pour avoir eu l'occasion de tester ces repas, ceux-ci manquent parfois de couleurs et de saveurs. Néanmoins et ayant une petite fille de 7 ans à la maison, je sais également que lorsque je lui présente des brocolis, elle éprouve des difficultés à les manger. Il faut garder en tête que cela reste des repas de cantine.

La société « SAS NEWREST ISIDORE RESTAURATION » continue, dans sa globalité, à donner satisfaction quant au suivi de leurs prestations et quant à la qualité des menus proposés. Cette société souhaite aujourd'hui savoir si la commune envisage de renouveler ce contrat.

Madame le Maire propose de reconduire ce contrat sur un an et de voir ensuite si la commune souhaite modifier certains points voire même changer de prestataire. Madame le Maire met en garde sur le fait que les représentations photographiques fournies par les prestataires ne sont pas toujours le reflet de la réalité.

A ce titre, Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'une réflexion est en cours auprès des services d'Évreux Portes de Normandie dans le but de pouvoir proposer un service commun de restauration.

Marion MAKARA : s'agit-il toujours de contrat d'un an ?

Gabrielle BROCHAND DULAC : Initialement, il s'agissait d'un contrat de deux ans renouvelables deux fois un an. Ce contrat a été réalisé à la suite d'un appel d'offres (marché public / MAPA).

Madame le Maire signale également qu'en cas de reconduction de contrat, les tarifs resteraient semblables à ceux actuellement appliqués. A savoir :

Prestation	Prix HT	Prix TTC
Prestation maternelle	2,32 €	2,45 €
Prestation élémentaire	2,37 €	2,50 €
Prestation adulte	2,52 €	2,66 €

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir délibérer concernant le renouvellement de ce contrat avec des prix tels qu'indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** :

⇒ la reconduction tacite, pour une période d'un an, du contrat établi le 14/11/2019 avec la société «SAS NEWREST ISIDORE RESTAURATION », domiciliée 23 rue Raymond Aron 76130 MONT-SAINT-AIGNAN sur la base des prix indiquée ci-dessus.

AUTORISE :

⇒ Madame le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

Détail du vote : Délibération : révision contractuelle et reconduction tacite / Prestation NEWREST ISIDORE :			
Nombres de membres	En exercice : 15	Présents : 9	Dont pouvoirs : 5
Nombre de suffrages	POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
	14	0	0

2 – QUESTIONS DIVERSES.

- Courriel du 23/09/2021 de Madame Christine LE BONTÉ :

Madame Le Maire signale avoir reçu en date du 23/09/2021 un courriel de Madame Christine LE BONTÉ, aujourd'hui, absente dont elle va faire la lecture et répondra, pour chaque point, du mieux qu'elle pourra.

Bonjour à tous

à l'ordre du jour dans les questions diverses je propose pour ma part 5 points :

1) je souhaiterais que vous fassiez un point sur les effectifs de l'école et l'avancement du projet communal sur l'organisation des classes. J'attire votre attention sur le fait que l'an prochain, l'ouverture d'une classe avec un enseignant supplémentaire réduisant ainsi les effectifs par classe, permettrait d'être largement au dessus des normes pour toutes les salles rendant ainsi inutile une classe modulaire.

Réponse de Madame le Maire qui donne une projection des effectifs jusqu'à fin décembre 2021 (les nouveaux élèves comptabilisés, arriveront pour la fin de l'année) :

Étiquettes de lignes	Elèves 2020	Elèves présents au 2/09/2021	Elèves 2021	
CE1	19	28	28	0
CE2	21	19	20	1
CM1	17	20	21	1
CM2	22	15	16	1
CP	25	21	23	2
GS	21	30	30	0
MS	30	19	19	0
PS	16	29	30	1
(vide)				
Total général	171	181	187	6
<i>Dt élémentaires</i>	<i>104</i>	<i>103</i>	<i>108</i>	<i>5</i>
<i>Dt maternelles</i>	<i>67</i>	<i>78</i>	<i>79</i>	<i>1</i>
<i>Effectif moyen Élémentaire</i>		<i>20,6</i>	<i>21,6</i>	
<i>Effectif moyen Maternelle</i>		<i>26,00</i>	<i>26,33</i>	
<i>Effectif moyen général</i>		<i>25,86</i>	<i>26,71</i>	

Gabrielle BROCHAND DULAC : J'ai eu une conversation téléphonique ce vendredi 24 septembre 2021 avec Madame l'inspectrice de l'Éducation Nationale, l'ouverture de classe est fixée en temps normal à une moyenne par classe de 27 élèves. Encore faut-il que l'Éducation nationale dispose du nombre suffisant de professeurs disponibles pour nous en mettre un à disposition.

Encore deux élèves soit 189 élèves et nous atteindrons la moyenne des 27. Madame l'Inspectrice m'a indiqué qu'à 192 élèves, l'ouverture sera certaine. Toutefois, et selon le nombre de professeurs disponibles, d'autres écoles, en situation plus urgente, pourraient être prioritaires par rapport à nous.

Marion MAKARA : Si pas de professeur, pas d'ouverture de classe ?

Gabrielle BROCHAND DULAC : Les enfants seront répartis dans les classes le temps de trouver un professeur chargé d'encadrer cette classe. Il peut y avoir ouverture de classe, encore faut-il en avoir les moyens. Si ouverture de classe, elle se fera probablement sur les maternelles. Compte-tenu de la configuration de notre école, il faut prendre le temps de la réflexion pour positionner cette classe et assurer un cadre agréable aux élèves. Initialement, nous avions naïvement pensé que nous pourrions installer cette classe dans l'arrière-cour de l'école mais l'assainissement pose problème. Le risque est trop important de faire supporter un nouvel assainissement sur celui déjà existant. Nous ne pouvons pas prendre ce risque.

Je maintiens que la classe modulaire sera toujours nécessaire l'année prochaine bien que l'effectif moyen puisse baisser. Nous restons à devoir mutualiser les classes du périscolaire. Si une nouvelle classe est créée, nous devons retirer une classe au périscolaire qui trouve déjà que la mutualisation des classes n'est pas satisfaisante.

La probabilité pour que cette classe modulaire soit installée à l'intérieur de l'école est forte sachant que la cour de l'école déjà petite. A courts termes, nous n'arrivons pas à trouver de solution.

J'ai rendez-vous avec Madame l'inspectrice très prochainement pour visiter l'école.

François ROUSSARD : Lors de la construction de l'agrandissement de l'école, il avait été expliqué, par la précédente mandature, que l'assainissement devait aller sur le lotissement de l'écoquartier. Cela avait été convenu avec le lotisseur.

Sébastien UGGERI : Une partie, oui, a été raccordée et il ne faut pas oublier qu'une microstation a également des normes qu'il faut respecter. C'est aujourd'hui l'interrogation que nous avons : existe-t-il la possibilité de raccorder un nouvel assainissement ? Si nous n'avons pas cette possibilité, nous ne pourrions pas positionner la classe modulaire à cet endroit.

Gabrielle BROCHAND DULAC : Nous nous sommes renseignés, il nous a été indiqué que si nous demandions le raccordement à cette micro-station, nous n'en obtiendrions pas l'autorisation.

Sébastien UGGERI : Une seule partie nous a été accordée.

François ROUSSARD : Dommage car cela avait été demandé. Encore un loup de plus de l'ancienne mandature.

Mariana NÉHOUE : Oui encore une surprise.

Courriel Christine LE BONTÉ (suite) :

2) Je souhaite que la question des transports scolaires vers le collège soit évoquée pour information des Conseillers communaux.

Aussi, étant absente excusée depuis un mois, Je vous demande de lire le texte ci-dessous lors du conseil municipal :

"Depuis la rentrée, il y a eu 5 horaires de départ proposés : 7h52, puis 7h20, puis 7h15, Puis 7h38 et enfin 7h28.

Cinq horaires de retour ont été aux environ de 17h30, plusieurs à 18h et maintenant 18h25.

Les parents ont recours à des transports individuels, déposent leurs enfants sur d'autres arrêts et vont les chercher au collège. La moitié des enfants prend le deuxième bus EPN 14 qui a des horaires raisonnables, une dizaine d'enfants à peine prend toujours le circuit long du bus EPN15. Les parents attendent toujours une autre solution et s'inquiètent. Je rappelle que les enfants de 11 à 14 ans partent de leur domicile vers 7h10 et ne rentrent qu'à 18h30 soit une journée de plus de 11h qui n'est pas du tout favorable à leur réussite n'ayant pas le temps nécessaire pour se reposer et réaliser leurs devoirs sereinement.

Les parents demandent un soutien ferme et actif de la mairie et des informations régulières afin de savoir qu'ils sont entendus et qu'une solution sera réellement mise en œuvre dans les prochaines semaines."

Gabrielle BROCHAND DULAC : Nous avons suivi cet incident de près et dans le respect de chacun. Les services de l'EPN ont agi dans les plus brefs délais dès le lendemain de la survenance du constat du sureffectif. Nous avions 18 élèves de plus, ce qui était énorme. L'EPN avait effectivement la charge de vérifier qu'il y avait le nombre de places requises dans les autocars, là-dessus, ils nous ont présenté leurs plus plates excuses. Néanmoins, ils ont enregistré un certain nombre d'inscriptions tardivement et la stabilité des effectifs n'a pas pu se faire avant la rentrée. Il est donc également de la responsabilité des parents d'élèves de veiller à s'inscrire en temps voulu et dans les délais demandés. Si des problèmes techniques sont rencontrés, la mairie et les services de l'EPN sont à leur écoute pour les accompagner dans leurs démarches.

Bref, tout le monde a été surpris. Il a fallu réagir très vite, et nous les remercions de cette réactivité. Néanmoins, le plan B qui a obligé la mise en place d'un second autocar nécessitait que les enfants partent 30 minutes plus tôt. Ceci n'était pas satisfaisant mais avait le mérite de répondre à une solution d'urgence.

L'EPN a continué de travailler sur l'organisation et a pu proposer un nouvel horaire avec un temps de route encore réduit mais pas encore idéal.

Cet horaire n'était, de nouveau, que temporaire. Un horaire semblable à celui d'origine devrait être mis en place dès la semaine prochaine.

Courriel Christine LE BONTÉ (suite) :

3) Le stationnement des nombreux véhicules à l'école est souvent problématique peut-on prévoir des aménagements ?

Gabrielle BROCHAND DULAC : Oui, cela pose effectivement des problèmes de circulation. Prévoir des aménagements ? Quiconque a des idées, nous les prenons bien volontiers. La solution est peut-être de raser tous les arbres de la place de la mairie et de faire de belles places bétonnées ? Sachez toutefois que je suis contre cela. Nous rappelons que des places de parking sont disponibles tout le long de la rue Saint Pierre, à la salle Étienne Rayer et enfin également, sur le parking à côté du restaurant. Ces deux parkings sont respectivement à environ 150 mètres de l'école.

Sébastien UGGERI : Je confirme tout cela et j'ajoute le fait suivant : le stationnement gênant de voitures derrière la mairie a entraîné la destruction d'un poteau bétonné. Respecter les stationnements et utiliser les places de parking, ce serait déjà pas mal.

4) Le stationnement à la salle Lacomme est difficile le mardi (une quinzaine de véhicules pour le club de personnes âgées) et nécessite d'évacuer le parking bien avant l'arrivée des membres du cours de dessin (7 ou 8 voitures sans possibilité de stationner dans la rue et ayant beaucoup de matériel). Ceci réduit l'après-midi de 30 mn pour le Club et génère du stress pour les anciens.

On ne peut que se féliciter de l'accroissement de la fréquentation des activités du Club de la Jouvence qui pourrait encore s'étendre au cours de l'hiver. Il faudrait réfléchir à la possibilité d'utiliser la salle Rayer et peut-être en discuter avec la direction du Club. Cette salle est disponible le mardi jusqu'à 18h30 (utilisée par la gym).

La mairie doit être force de proposition pour le développement des associations.

Gabrielle BROCHAND DULAC : Nous sommes surpris de cette situation que les personnes concernées ne nous ont pas signalé. Ces personnes peuvent venir nous en parler afin de voir l'organisation qu'il est possible de mettre en place.

Sophie DELAHAYE : il existe aussi le covoiturage.

François ROUSSARD : J'ai vu cela avec la Présidente du Club de la Fontaine de Jouvence. Le souci vient du non-respect des créneaux. Il est envisagé d'avancer à 13h30 au lieu de 14h00, l'heure du club pour ainsi permettre de finir plus tôt. Cette proposition devait être transmise en mairie. C'est aux associations de s'arranger entre elles ; il faut faire preuve de bon sens.

Gabrielle BROCHAND DULAC : L'association n'a peut-être pas encore eu le temps de venir nous en parler. Nous sommes disponibles pour en discuter.

5) Pouvez-vous préciser la date du prochain Conseil municipal sachant que nous serons en période de vacances scolaires (je serai présente sans difficulté le 25 octobre)

Gabrielle BROCHAND DULAC : En fonction de l'ordre du jour et sauf raison particulière pouvant remettre en question la date du prochain conseil, celle-ci reste fixée au lundi 25 octobre 2021 à 19h00, en mairie, dans la salle du conseil municipal.

Souhaitez-vous ajouter quelque chose à ces questions diverses ?

Sébastien UGGERI : oui, je voulais répondre à Madame Christine LE BONTÉ qui a la suite de notre post sur Facebook concernant les nouvelles modalités pour le tri des emballages, souhaitait que cette information soit insérée dans les boîtes aux lettres pour ceux qui n'avaient pas Facebook. Je pense que Christine n'a pas eu trop le temps de bien trier son courrier car cette information a également été distribuée dans les boîtes aux lettres ; Christine n'a pas dû le voir.

Gabrielle BROCHAND DULAC : Je dois également vous lire la fin du courriel de Madame Christine LE BONTÉ :

Je remercie le Conseil municipal de prendre en compte ces demandes en dépit de mon absence. Je peux ainsi participer de façon constructive au travail de réflexion pour Grosœuvre. Il est bien évident que dès la semaine prochaine je suis disponible pour toute réunion.

Bien cordialement à tous.

Christine Le Bonté

Gabrielle BROCHAND DULAC : Si vous voulez, vous pourrez donc vous entretenir avec Madame Christine LE BONTÉ.

L'ordre du jour ayant été épuisé ainsi que les questions diverses, Madame le Maire lève la séance à 19h35.

Le Maire,
Gabrielle BROCHAND-DULAC

